



PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 2 octobre 2024

(98)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 18 h 49, dans la pièce B45 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Julie Miville-Dechêne (vice-présidente).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Clement, Cuzner, Dasko, Deacon (*Ontario*), Housakos, Miville-Dechêne, Quinn et Simons (8).

Participant à la réunion : Jed Chong et Khamla Heminthavong, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 9 mai 2024, le comité poursuit son examen du projet de loi S-269, Loi concernant un cadre national sur la publicité sur les paris sportifs.

TÉMOINS :

Patrimoine canadien :

Amy Awad, directrice générale, Cadres de politiques pour les marchés numériques et créatifs;

Jaimie Earley, directrice générale associée, Sport Canada.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi S-269.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude du préambule.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 5.

Il est convenu d'adopter l'article 6.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le préambule.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu que le président fasse rapport au Sénat du projet de loi S-269, dans les deux langues officielles.

À 18 h 56, la séance est suspendue.

À 18 h 57, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos pour discuter d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu que le comité permette l'enregistrement audio des parties de la réunion d'aujourd'hui qui se tiennent à huis clos, qu'une copie soit conservée par le greffier du comité pour consultation par les membres du comité ou le personnel, et qu'elle soit détruite par le greffier lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, au plus tard à la fin de la session parlementaire.

À 19 h 18, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Angus Wilson